

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE
PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DES SPORTS DE PAGAIE DU CRCK
NORMANDIE

La CTSP s'est déroulée le 21/05/2024 de 20h à 21h10 et était composée des personnes suivantes :

Nom/Prénom	Fonction	Structure	Courriel
FLEURIOT Vincent	Président	CRNCK	normandie@ffck.org
BONVALET Samuel	Secrétaire	CRNCK	sam18bonvalet@aol.com
AUPERRIN Nathalie	Trésorière	CRNCK	nathalie.auperrin@gmail.com
BRUNET Mélanie	Présidente	CDCK 14	presidence@cdck14.fr
POTTIER Annie-France	Présidente	CDCK 27	anniefrancedu49@gmail.com
GERE Cyrille	Président	CDCK 50	cyrille.gere@rexel.fr
GIRARD Emmanuel	Secrétaire Général	FFCK	egirard@ffck.org
CAPPAL Gianni	DTN Adjoint	FFCK	gcappai@ffck.org
HUREL Adrien	CTFR	CRNCK	ahurel@ffck.org

Ce sont excusés les personnes suivantes :

Nom/Prénom	Fonction	Structure	Courriel
BADIE KALLOU Dominique	Présidente	CDCK 61	dominique.badie-kallou@laposte.net
DELATTRE Lorrie	CTR	CRNCK	ldelattre@ffck.org

Les travaux engagés par la CTSP ont abouti à acter la répartition de l'enveloppe allouée au CRNCK d'un montant 2024 de 60 464€, au regard des critères d'évaluation et de priorisation indiqués dans la note de cadrage FFCK 2024.

Au 18/04/2024, date limite de dépôt des demandes de subventions, la CTSP a reçu et enregistré 22 dossiers de demandes de subventions. Après analyse de la présente conférence et vote à l'unanimité, il a été acté que :

- 2 dossiers sont rejetés car non-éligibles (non-respect de la stratégie fédérale concernant la délivrance de Licences 1 jour et assumé par les structures) : Pont d'Ouilly Loisirs et Pagaies en Seine ;
- 1 dossier a été exceptionnellement rattrapé concernant l'application de l'inéligibilité du club Thury Plein Air : la CTSP Normandie a décidé à titre exceptionnel de soutenir à minima le club au regard de son investissement dans le fonctionnement régional et afin de ne pas fragiliser les actions CRNCK auxquelles il participe à l'organisation (Equipe Technique Régional, stages, actions Pôle Espoir) ;
- 19 autres dossiers sont éligibles et font l'objet d'une proposition de subvention.

L'ensemble des dossiers (rejetés, non-retenus, financés) est répertorié dans le fichier Excel joint au présent procès-verbal.

A noter lors de cette CTSP, on rappelle les échanges suivants :

- Dans le dossier PSF du CRNCK, M. FLEURIOT souhaiterait voir doté les 3 actions positionnées sur l'enveloppe régionale afin d'apporter un cautionnement de la part de la FFCK pour ces actions « cœur de métier » du CRNCK. M. GIRARD évoque une répartition proratisée entre le montant demandé par actions et l'enveloppe disponible. M. FLEURIOT valide cette possible répartition.

Concernant l'action « DP-12-Célébration » proposée sur l'enveloppe nationale (action n°4 du CRNCK), M. CAPPAL évoque une difficulté sur la recevabilité de cette action. M. FLEURIOT mentionne qu'à sa lecture de la note de cadrage PSF et des planches présentées par le Président de la FFCK lors de l'AG d'Avril dernier mais aussi au regard des diverses discussions tenues lors du conseil des territoires du lendemain avec divers techniciens traitants du dossier PSF, ce type d'action ne semble absolument pas être en écart avec le positionnement FFCK. Si d'aventure cette action était considérée comme non recevable, M. FLEURIOT souhaiterait une explication écrite de la part du BEX.

- Concernant les demandes PSF des CDCK, M. GIRARD regrette le trop lent rattrapage opéré sur l'enveloppe des CDCK (et pas que Normands) à cause du filet de sécurité.
- Concernant les demandes PSF des clubs, après présentation des répartitions et explication des raisons à l'exception d'inéligibilité de Thury Plein Air, M. GIRARD ne s'oppose pas à cette proposition de la CTSP. M. GIRARD mentionne que le BEX adressera un courrier aux structures ne respectant pas la stratégie de délivrance des licences 1 jour pour les rappeler à leurs obligations de membres affiliés de la FFCK. M. CAPPAL évoque que malgré l'exception faite à Thury Plein Air, la CTSP envoie un signal à cette structure via le minima de subvention proposé et aux autres structures non dotées pour revenir au respect des « bonnes pratiques » fédérales.
- Enfin, M. BONVALET évoque la baisse drastique des subventions de certains partenaires institutionnels et se félicite de la stabilité du PSF pour assurer le fonctionnement des structures CK. M. GIRARD confirme constater le même état de fait dans d'autres régions.

Pour conclure, M. GIRARD rappelle que le traitement par le BEX des propositions des CTSP sera réalisée le 29 mai et précise que même après décision du BEX, l'ANS reste souveraine et peut être amené à modifier ces propositions.

Fait à OISSEL, le 22/05/2024

Signature du Président de la CTSP

M. Vincent FLEURIOT